

Soutien à la préparation des futurs champions régionaux des métiers de la branche Hôtels, Cafés, Restaurants

La campagne de soutien à la préparation des futurs champions régionaux des métiers de la branche Hôtels, Cafés, Restaurants à la 48ème édition des WorldSkills est lancée !

24/03/2025



La branche **Hôtels-Cafés-Restaurants** souhaite encourager les parcours d'excellence portés par la voie de l'apprentissage. Pour cette raison, elle soutient en 2025 les établissements de formation et leurs équipes pédagogiques engagés dans la préparation de leurs apprenti.e.s à la 1ère phase de la compétition des métiers WorldSkills.

Vous êtes justement un établissement de formation ayant préparé des candidats aux sélections WorldSkills de votre région pour un métier de la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants en compétition ?

=> Vous pouvez candidater à l'un des 100 forfaits de 500 euros offerts par la branche !

Vous trouverez ci-dessous les informations utiles concernant les règles d'attribution définies par la branche Hôtels-Cafés-Restaurants, ainsi que les modalités et le calendrier d'instruction des candidatures.

Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir un forfait ?

- ✓ Le candidat.e /apprenti.e ayant participé à la sélection régionale est sous contrat IDCC 1979.
- ✓ Il/elle a participé à toutes les étapes de la compétition régionale, jusqu'en finale régionale, quel que soit son classement final.
- ✓ Votre dossier de candidature est complet, éligible et envoyé dans les délais.
- ✓ Votre candidature fait partie des 100 premières demandes éligibles et valides : votre dossier répond à l'ensemble des conditions et les documents sont recevables.

Important

- ✓ Seules les 100 premières candidatures éligibles et complètes recevront un forfait de 500€.
- ✓ Vous pouvez déposer 2 dossiers de candidature maximum pour votre établissement.
=> **Un dossier = une candidature = un candidat.**

Quel est le calendrier ?

- ✓ **Préparation de votre dossier** : Le dossier de candidature est à télécharger **dès le 10 mars 2025**
- ✓ **Dépôt de votre dossier de candidature** : Le lien de dépôt de votre candidature sera accessible **le lundi 24 mars à 12h00** (Heure de Paris) [en cliquant ici](#)
- ✓ **Clôture des dépôts de candidature** :
 - Dès la réception des **100 premières demandes éligibles et valides**
 - A défaut au plus tard **le 28 mars 2025 à 17h00 (Heure de Paris)**
- ✓ **Attribution du forfait** : Si votre demande est retenue, vous recevrez une notification **au plus tard le 4 avril 2025** par mail.

Comment déposer votre dossier de candidature, étape par étape ?

Etape 1

Assurez-vous que votre candidature est éligible et que vous répondez à toutes les conditions citées ci-dessus.

Etape 2

Si votre demande satisfait les conditions d'éligibilité, téléchargez les éléments du dossier de candidature.

[Télécharger le dossier de candidature](#)

Etape 3

Déposez votre dossier **complet** en ligne **à partir du lundi 24 mars à 12h00 (Heure de Paris)**.

[Déposer ma candidature en ligne](#)

Attention

Le dépôt des candidatures sera clôturé :

- ✓ dès la réception des **100 premières demandes** éligibles et valides
- ✓ ou à défaut, au plus tard **le 28 mars 2025 à 17h00 (Heure de Paris)**

Que doit contenir obligatoirement le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

- ✓ Le formulaire de candidature complété en ligne
- ✓ La convention complétée signée et tamponnée
- ✓ L'attestation sur l'honneur, complétée et signée par le directeur/trice de l'établissement de formation, de participation effective et complète de l'apprenti/e à la 48ème compétition régionale pour un métier de la branche Hôtels, Cafés, Restaurants.
- ✓ Le RIB de la structure

Important

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

AKTO vérifie la recevabilité, la complétude et instruit la candidature au forfait.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires :

ou contactez-nous par mail à l'adresse suivante : [H](#)